



INSTRUMENTS D'APPUI

Fascicule 6 : Fiscal

Exonération fiscale

DGI

Offre :

Exonération des entreprises agricoles de l'IS

Objet :

Exonération permanente de l'IS des entreprises agricoles

Eligibilité : Sociétés agricoles (Personnes morales)

Descriptif :

Exonération permanente de l'IS des entreprises agricoles dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 5 MDH

Condition :

Activités agricoles définies à l'article 46 du CGI

Cycle de vie :

Création d'entreprise, Démarrage de l'activité, Exploitation, Développement/ Croissance et Autres

Finalité :

Décharge fiscale des petits exploitants agricoles

Contact :

Par l'intermédiaire des directions régionales



scannez le code qr